

**Chers collègues producteurs de lait,**

*Depuis plusieurs mois déjà, la situation laitière de nos exploitations se dégrade de jours en jours. Nous assistons à une baisse inacceptable du prix de notre lait, et par voie de conséquence, de nos revenus.*

*Pourtant, ce produit noble, que nous produisons, avec la peine que chacun de nous connaît, mérite d'être rémunéré à la hauteur du travail qu'il demande.*

*L'Association des Producteurs de Lait Indépendants, se bat, pour que, à travers le prix du lait, soit reconnus, la matière, les coûts de production et une rémunération juste du producteur.*

**Malgré une forte amélioration des cours du beurre et de la poudre de lait (identique à 2007-2008), une bonne valorisation globale des produits laitiers depuis plusieurs semaines, le prix payé aux producteurs reste désespérément bas.**

*À cela, deux raisons majeures :*

- *Une volonté des industriels d'engranger des recettes importantes en période de troubles.*
- *Un accord interprofessionnel signé par la FNPL non révisé, qui plombe le prix maximum du lait à 280€ les 1.000 litres, ce qui entraîne une restructuration sans précédent de la filière ; (restructuration = élimination de très nombreux producteurs de lait !).*

*Après maintes tentatives d'accéder à une table ronde avec l'interprofession, l'APLI et les non entendus n'ont essayé que des refus catégoriques de la part de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL).*

*Les représentants de cette dernière, s'entêtent à penser qu'avec 16 % du volume de lait affecté à ses adhérents, elle peut à elle seule, représenter l'ensemble des producteurs dans les négociations. Je vous laisse apprécier aujourd'hui où cela nous a conduit.*

**La Loi de Modernisation Agricole, prévue pour Janvier 2010 prévoit une contractualisation (volume A et B) entre producteurs et industriels, officiellement, afin de palier à la disparition des quotas prévus en 2015. Pourquoi cette précipitation ? Les industriels veulent aller vite, le gouvernement aussi ! Il s'agit d'un ratio A/B non dissociable des quantités livrées (quelque soit la quantité livrée, vous serez toujours payé avec les ratios A et le B) – à l'issue de 2015 le quota devient propriété de l'industriel ou de l'Organisation de Producteurs...**

*C'est la raison, pour laquelle, nous devons nous structurer rapidement, avant la fin de l'année 2009.*

*Comme vous savez sans doute lu dans la presse, ou entendu lors de nos réunions d'informations , nous mettons en place un « Office du Lait ». Il sera Européen, et ouvert à tous les producteurs laitiers sans exception. Celui-ci aura pour mission de se glisser au niveau de l'interprofession rénovée et renforcée, dans son pouvoir de négociation auprès des industriels, par la masse unitaire de volume de lait que nous apporterons. La commercialisation reste du domaine du producteur ; aucune incidence sur la collecte, le tank, la laiterie...*

**Le but est de mettre en face des industriels (structures commerciales), un partenaire autre que syndical (FNPL) : l'« Office du Lait » (structure de négociation concurrentielle). À titre d'exemple, si vous avez deux réseaux de distribution de pain (boulanger et super marché), avec des prix très différents, si les deux cohabitent, c'est que le consommateur y trouve un intérêt ! Il en sera de même, vous devez choisir entre la FNPL avec ses doubles quotas et l'Office du Lait...**

*Les coûts de fonctionnement seront couverts par le transfert de la TVO (Cotisation Volontaire Obligatoire) prélevée sur nos paies de lait. Il ne nous en coûtera donc rien de plus qu'aujourd'hui. Pour ce faire, nous mettrons autour de la table, tous les acteurs de la filière : les producteurs de toutes tendances, les industriels, les distributeurs et les consommateurs.*

*Il est important de reprendre en main notre produit, car une fois le volume contractualisé, nous n'en serons plus maîtres et, sans doute même plus propriétaires !*

*Dans un premier temps, nous effectuons un recensement des volumes mis à disposition de cet Office (par le biais de la promesse d'adhésion ci-jointe). Si le volume de lait recensé, représente une masse suffisante pour démarrer l'Office en accord avec les autres pays européens, alors, nous lancerons les demandes d'adhésions officielles, dans un courrier qui vous sera adressé ultérieurement. Ce n'est qu'à ce moment précis, que vous vous engagerez.*

*Toutes les informations contenues sur le formulaire de promesse ou de demande d'adhésion resteront confidentielles. Elles ne seront connues que de votre délégué APL Départemental.*

**La grève du lait a démontré que nous étions capables d'unir nos forces au-delà des clivages syndicaux. Par la même démarche, adhérons massivement à l'Office du Lait, il en va de notre avenir de producteurs de lait indépendants (et des générations à venir). Vous devez choisir ou subir !**